

Intensification du contrôle de la recherche d'emploi : A quand le bracelet électronique pour les chômeurs ?

Le conseil d'administration de Pôle Emploi vient d'adopter mercredi 20 Mai le déploiement de 200 conseillers pour le contrôle des chômeurs. Ces 200 contrôleurs seront choisis parmi le personnel en nombre déjà insuffisant. Ce projet de généralisation et d'intensification du contrôle des seuls chômeurs sera présenté le 9 juillet au Comité Central d'Entreprise de Pôle Emploi

Un contrôle inutile et inique : Perte d'argent et marketing politique !

Pourtant le contrôle des chômeurs existe déjà ! Les demandeurs d'emploi inscrits sont tenus de faire des recherches, sous peine d'être radiés et de voir leurs allocations suspendues de quinze jours à six mois en cas de récidive : 13 409 personnes ont été radiées en 2014 pour « insuffisance de recherche d'emploi ».

Mais comme on trouve ce contrôle inefficace, on ajoute de la réglementation à la réglementation, on dégage des moyens (il y en a donc ???) et le choc de simplification devient un coup de massue sur la tête des chômeurs !!

Mais que veut-on faire alors ? Qui veut-on rassurer ? A coup sûr, pas le demandeur d'emploi, déjà quasiment livré à lui-même quand on sait que l'accompagnement renforcé ne concernera qu'à terme 460.000 chômeurs alors que le contrôle s'appliquera à tous les inscrits, indemnisés ou non.

La motivation est donc sans rapport avec un meilleur suivi des chômeurs, mais relève d'une collusion avec une opinion publique trompée à qui l'on dit que le chômeur est une charge et un oisif responsable de ne pas avoir d'emploi. Il s'agit de détourner l'attention des véritables responsables de la situation économique et sociale totalement dégradée, à savoir les pouvoirs politiques (gouvernement et élus) et économiques (le patronat).

Un contrôle stigmatisant et tranchant !

Cette nouvelle mesure met à nouveau en péril les relations déjà tendues entre les conseillers Pôle emploi et les chômeurs. Au lieu d'assister les demandeurs d'emploi déjà fragilisés par leurs parcours, ce nouveau « jouet » imaginé dans des salons ouatés apparaît sous ses véritables traits : une bombe à retardement et une attaque contre les plus précaires d'entre nous !

Qui sont les vrais fraudeurs ?

Avec 100 millions d'euros, la fraude aux allocations chômage représente 0,3 % des 30 milliards d'euros d'allocations versées chaque année et ne concerne que 0,003 % des demandeurs d'emploi indemnisés. Un montant dérisoire à comparer avec la fraude aux cotisations sociales des entreprises, 20 à 25 milliards d'euros selon la Cour des comptes, et la fraude fiscale, 50 à 80 milliards d'euros...

La fraude sociale est bien davantage le fait des employeurs que des salariés et des privés d'emploi !



Ensemble, rejetons cette nouvelle arme de discrimination massive !

Ensemble, défendons nos droits et gagnons-en de nouveaux !

Participons aux actions unitaires à Paris, Bordeaux et Toulouse le 9 juillet 2015

RDV à 10h devant l'agence Pôle Emploi Toulouse Occitane.

